



## Règlement RALLYE Enduro VTT : LA COCHON'DURO 2023

### Epreuve :

Les vieux cochons seillonnais organisent le dimanche 30 avril 2023 un enduro VTT sous format rallye. Il y aura 5 spéciales chronométrées .  
L'épreuve se déroule entièrement sur la commune de BRAS. Tous les bois empruntés sont des bois communaux.

A partir de la catégorie Cadet

La validation de l'inscription implique la lecture et le plein accord du règlement de l'épreuve.

**Le montant de l'inscription est fixé à 37€ pour tous.**

**Licence ou Certificat médical de moins de 1 an pour les non licenciés (non contre-indication à la pratique du cyclisme en Compétition).**

### Planning prévu :

7h30-8h15 : Contrôle administratif et retrait des plaques

8h15 : Briefing

8h30-14h00 : Compétition

13h-16h00 : Repas

16h30: Remise des prix

**Article 0 – Joie et bonne humeur obligatoire.**

**Article 1 – Concept de la COCHON'DURO**

L'enduro VTT au format rallye est une course proposant des spéciales chronométrées à profil descendant, reliées entre elles par des liaisons à faire à VTT.

**Toute inscription à la COCHON'DURO 2023 implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.**

## Article 2 – Organisation

La COCHON'DURO est organisée par Les Vieux Cochons Seillonnais (VCS).

Adresse : Hôtel de ville, place Gabriel Peri 83470 SEILLONS SOURCE D'ARGENS

[clubvttvcs@gmail.com](mailto:clubvttvcs@gmail.com)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 28 avril 2023 20h00.

Elles se feront uniquement sur le site : <https://www.engage-sports.com/la-cochonduro-2023>

Le montant de l'inscription est fixé à 37 € pour tous. Les frais de gestion sont compris dans ce montant.

*L'inscription comprend pour chaque coureur :*

- Les secours
- Les ravitaillements à chaque fin de Spéciales
- Le repas et 1 boisson

*Annulation et remboursement :*

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, une assurance annulation est proposée sur le site engage-sports (payant). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

## Article 3 – Conditions de participation

Pour participer à cette épreuve, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Avoir acquitté le montant des droits d'engagement ;
- Respecter le présent règlement ;
- Avoir 15 ans dans l'année 2023 ;
- Pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux (à télécharger sur engage-sports et à remplir) ;
- Être en bonne santé et donc présenter, soit une licence cycliste en cours de validité, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins de 1 an.

En l'absence d'un de ces documents , le concurrent ne pourra pas participer. La souscription à une assurance complémentaire de type « accident de la vie » est vivement recommandée. Tous ces documents devront être présentés au contrôle administratif le matin de l'épreuve, au retrait des plaques.

Une caution de 10 euros en espèce ou en chèque sera demandée sur place pour le prêt de la puce électronique (restituée à la fin de l'épreuve).

**Important : une barrière horaire sera mise en place à l'issue de la SP4. Les concurrents trop en retard ne pourront pas remonter faire la SP5.**

## **Article 4 – Equipements / Matériel**

*Equipement.* Par souci de sécurité, la participation à cette épreuve requiert les protections suivantes :

- Casque intégral obligatoire CE (casques à mentonnière amovible autorisés) ;
- Gants longs obligatoires ;
- Genouillères obligatoires ;
- Sac à dos avec protection dorsale intégrée ou protection dorsale obligatoire.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque est obligatoire. Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ.

*Matériel.* Le concurrent doit avoir le même vélo sur toute la durée de l'épreuve, que ce soit dans les liaisons ou dans les spéciales. Le cycliste est seul responsable de la conformité aux normes en vigueur de son matériel et est tenu de se présenter au départ avec un vélo en bon état de marche. Les extrémités des guidons devront être préalablement bouchées.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse mécanique ou de vol durant cette journée.

Les VAE partiront en 1<sup>er</sup> et la totalité du parcours doit être réalisée avec une seule batterie.

## **Article 5 – Déroulement de la course**

Les cyclistes roulent seuls, avec un départ toutes les 15 secondes, au départ de la 1<sup>ere</sup> liaison du matin et au départ de chaque spéciale. Sur les petites parties de liaisons routières, les cyclistes passent 1 par 1 et doivent impérativement respecter le code de la route.

Les liaisons sont non chronométrées.

Les spéciales se courent en format "contre la montre", avec un départ toutes les 15 secondes.

Le chronométrage se fera électroniquement.

Les compétiteurs devront se présenter au départ des spéciales dans l'ordre des numéros. En cas de retard au départ d'une spéciale, le cycliste pourra malgré tout prendre le départ de la spéciale, à condition de ne pas gêner le bon déroulement.

Le respect du parcours tel que tracé par l'organisation (liaisons comprises) est une obligation, toute sortie du parcours se verra sanctionnée d'une disqualification.

L'intégralité du tracé doit être fait à vélo ou à pieds en poussant son vélo. Il est interdit de se faire porter ou pousser son vélo par un tiers, ou un véhicule.

Un concurrent rattrapé en spéciale par un autre concurrent plus rapide est tenu de le laisser passer en essayant de ne pas le gêner ni de le ralentir.

La course démarre à l'entrée de la colline et se termine à l'arrivée de la dernière spéciale.

Le matin de l'épreuve, les concurrents se rendront en totale autonomie à l'endroit où sera donné le véritable départ pour la liaison 1, et qui se fera 3 par 3 de minute en minute dans l'ordre des numéros, la compétition débutera par le départ de tous les VAE. A l'arrivée de la dernière spéciale, les concurrents se rendront librement vers la salle des fêtes, où sera servi le repas et où se fera la remise des prix.

## **Article 6 – Classement / Abandon / Réclamation**

Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité des spéciales en le minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

Un classement à part sera effectué pour les VAE toutes catégories confondues.

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre jusqu'au contrôle le plus proche (commissaire ou signaleur) pour annoncer son abandon.

Les réclamations concernant le déroulement de la course ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées dans un délai maximum de quinze minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les catégories récompensées sont les suivantes :

- Féminines : toutes les femmes sans distinction d'âge à partir de 16 ans .
- Cadets : 15-16 ans
- Juniors : 17-18 ans
- Seniors : 18-29 ans.
- Masters 30-39 ans
- Masters 40-49 ans
- Master + 50 ans
- Scratch
- VAE : + 15 ans

Des récompenses seront données aux 3 premiers de chaque catégorie, et aux 3 premiers du scratch.

Pour tous, pour des raisons météorologiques, ou autre raison de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de réduire les nombres des spéciales ou de modifier le tracé après avoir donné le départ.

## **Article 7 – Respect de l'environnement**

Les coureurs sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter leurs déchets dans la nature .

Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une pénalité ou exclusion, les pilotes vus en train de jeter ses détritrus (chambre à air, emballage de barre énergétique , etc...) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins.

## **Article 8 – Modification règlement**

Le Directeur de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

## **Article 9 – Reconnaissances**

Autorisées à la pédale après balisage du parcours.

## **Article 10 – Droit à l'image**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Les Vieux Cochons Seillonnais à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Les Vieux Cochons Seillonnais, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : • - Presse, • - Livre, • - Carte postale, • - Exposition, • - Publicité, • - Projection publique, • - Concours, • - Autre : Réseaux Sociaux (Facebook, Instagram...)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Je reconnais être en pleine possession de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.